

218C1088 FR0000044612-FS0591-DER18

19 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<u>Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique</u> (article 234-10 du règlement général)

AFONE PARTICIPATIONS

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 19 juin 2018, la société anonyme FL Finance¹ (39 allée Scheffer, L2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 6 novembre 2017, par suite d'une annulation d'actions AFONE PARTICIPATIONS, le seuil de 50% du capital de la société AFONE PARTICIPATIONS et détenir individuellement, à cette date, 2 616 276 actions AFONE PARTICIPATIONS représentant 5 232 552 droits de vote, soit 51,43% du capital et 61,51% des droits de vote de cette société².

À cette occasion, le concert composé des familles Fournier³ et Durand-Gasselin⁴ **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, à cette date et à ce jour, 3 341 239 actions AFONE PARTICIPATIONS représentant 6 682 478 droits de vote, soit 65,68% du capital et 78,55% des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FL Finance	2 616 276	51,43	5 232 552	61,51
Awys	715 063	14,06	1 430 126	16,81
Eric Durand-Gasselin	9 900	0,19	19 800	0,23
Total famille Durand Gasselin	724 963	14,25	1 449 926	17,04
Total concert	3 341 239	65,68	6 682 478	78,55

2. L'accroissement par la société FL Finance de sa participation en capital, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 1% sur moins de douze mois consécutifs, a fait l'objet d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société AFONE PARTICIPATIONS reproduite dans D&I 217C2548 mise en ligne le 31 octobre 2017.

¹ Contrôlée par M. Philip Fournier.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 086 948 actions représentant 8 506 914 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Indirectement, par l'intermédiaire de la société FL Finance.

⁴ Directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société anonyme de droit luxembourgeois Awys contrôlée au plus haut niveau par M. Eric Durand-Gasselin.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 5 086 948 actions représentant 8 506 554 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.